



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE CAUSSE

Le bourg
24550 CAMPAGNAC LES QUERCY
France

N° : FAC00000092
Date : 10/07/2025
N° client : 14

Réf. : Réf. aux BDL00000372 BDL00000429 BDL00000454

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000372 du 05/06/2025					
PONTE 03.06.24 DLC 01.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	

Bon de livraison N°BDL00000429 du 19/06/2025					
PONTE 18.06.25 DLC 16.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	

Bon de livraison N°BDL00000454 du 30/06/2025					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	72,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	3,96 €
Réduite	72,00 €	5,50%	3,96 €	Total TTC	75,96 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	75,96 € au 31/08/2025

Le montant total s'élève à soixante-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).